



Ma commune m'informe

Jeudi 14 juillet 2005 - N°218

Site de Chimay : www.ville-de-chimay.be

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be



CHIMAY

CHIMAY

Ville de Chimay Jeudi 21 juillet Fête Nationale Belge

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le collège des Bourgmestre et Echevins vous invite à vous associer à la cérémonie organisée à l'occasion de notre fête nationale.

A 10h40 : accueil des associations patriotiques et des invités sur la Grand-Place.

A 11h00 : - Te Deum chanté en la Collégiale

- Allocution de circonstance
- Brabançonne

Départ en cortège et en musique vers les trois monuments où sont prévus des dépôts de fleurs :

Roi Albert
Stèle des prisonniers
Place des Princes

Retour sur la Grand-Place via la rue de Virelles et la rue Rogier. Accueil et message du Bourgmestre. Vin d'honneur.

Participation de la Fanfare Royale « Les Loupards » placée sous la direction de Monsieur Fabrice Gillet.

La veille, le mercredi 20 juillet à 20h30 : Bal de la Fête Nationale organisé à l'Arsenal par les Sapeurs-Pompiers (entrée gratuite).

Ramassage des immondices

Le ramassage prévu le jeudi 21 juillet se fera le lendemain

Baileux (terrain de football « LA VERNELLE »)

Le 30 juillet prochain à partir de 17 heures 1^{ère} brocante nocturne organisée par Baileux-Sports

Renseignements : 060/21.35.03 GSM : 0479/966929

Centre des Jeunes « La Clef des Champs »

Rue Maurice Gauchez, 3 à Chimay

Du 1^{er} au 12 août

STAGE HIP-HOP

Graffiti : réalisation d'une fresque collective-peinture à la bombe

Breckdance : initiation et perfectionnement

Stage gratuit – 12 ans minimum

Renseignements et inscriptions : 060/51.41.03 – 0479/48.72.98 avant le 15 juillet

Fonds des calamités pour la Province de Hainaut Pluies orageuses du 29 juin et des 3 et 4 juillet 2005.

Les personnes qui auraient subi des dégâts éventuels à ces dates là sont invitées à le faire savoir de toute urgence en adressant un courrier au bourgmestre (Ville de Chimay – Grand-Place 13). Une enquête suivra bien entendu.

La Police vous informe

Contrôles radar

Du 13 juillet au 8 août prochains : des contrôles radar seront effectués ponctuellement aux endroits réputés dangereux, en Ville comme dans les Villages.

Il faut que les conducteurs prennent conscience qu'une vitesse inappropriée représente un danger non seulement pour eux-mêmes, mais également pour les autres et en particulier pour les usagers faibles. Soyez vigilants, prudents et ... levez le pied.

Endroits particulièrement visés – liste non exhaustive :

- N99 (chaussée de Couvin, route Charlemagne et traversée de Saint-Remy)
- N53 (chaussée de Mons)
- Chimay, rue de Bourlers
- Virelles, rue de Chimay, rue du Marché
- Robechies, rue de Bailièvre
- Bourlers, rue de la Planchette, rue des Trappistes
- Villers-la-Tour, rue du Vailier
- Baileux, rue de Rocroi
- Forges, rue de la Poterie, rue des Sarts, rue Vertillon

Vigilance

Selon des informations en notre possession, des personnes, sans doute extérieures à notre entité, tenteraient, dans un but lucratif, d'inciter nos concitoyens à leur faire confiance pour l'enlèvement des déchets ménagers.

Les pratiques qu'ils proposent sont en totale contradiction avec le règlement communal en matière d'enlèvement des immondices. Celles-ci viennent d'être d'ailleurs portées à la connaissance des forces de police.

Nous demandons aux chimaciens et aux chimaciennes, qui seraient éventuellement approchés par ces individus, à ne pas hésiter à se mettre en rapport avec le secrétariat communal (tél. : 060/459.128) qui les informera des risques encourus et qui les conseillera.

Recy-Points

Les bulles promises viennent d'être installées dans chaque village de notre entités à l'endroit convenu et ce pour une période d'essai de 6 mois.

Comme l'indique clairement la brochure distribuée par voie postale dans tous les foyers, ces bulles accueilleront la majorité de vos emballages ménagers et de ce fait vous permettront d'utiliser moins de sacs payants, d'où un gain certain pour chacun(e) d'entre vous.

Attention !

Il est également porté à la connaissance du public et plus particulièrement des associations, qu'il est interdit d'y apposer des affiches sous peine de poursuites.

Merci déjà à tous de votre compréhension et de votre collaboration.

L'Echevin de l'Information,
Marcel ROYNET

Le Bourgmestre,
Denis DANVOYE